



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSION DE PARCELLES  
AU PROFIT DE LA SCI SEBANNA DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION DU  
PARC D'ACTIVITES ATLANTISUD**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,**

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 20 septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention publique d'Aménagement du Parc d'Activités Atlantisud conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (SATEL), ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

VU l'avis favorable rendu le 26 janvier 2022 par le Comité de sélection en charge de la commercialisation des lots de la ZAC Atlantisud,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article modifié 3.2 de ladite convention publique d'aménagement, les opérations de cessions de terrains, quelles que soient les modalités de la cession ou de la mise à disposition sont déléguées, en lieu et place du Comité Syndical, au Président du Syndicat Mixte en exercice,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Atlantisud, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession de deux parcelles au profit de la SCI SEBANNA,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique au profit de la société civile immobilière SEBANNA dont le siège social est situé 366 route de Lahourcade à MISSON (40290), selon les caractéristiques suivantes :
  - Cession des parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AI n° 137 et 138 d'une superficie totale d'environ 1 608 m<sup>2</sup>
  - Acquisition foncière en vue de la construction d'un entrepôt de menuiseries avec une salle d'exposition et des bureaux
  - Prix : 60 € HT/m<sup>2</sup>

Fait à Mont-de-Marsan, le **14 DEC 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON